

Caisse d’allocations familiales de Seine Maritime

Registre Public

D’accessibilité

Site Le Tréport

D

|  |
| --- |
| SOMMAIRE  [1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2](#_Toc498073835)  [2. PRESTATIONS FOURNIS DANS L’ETABLISSEMENT 3](#_Toc498073836)  [3. ATTESTATION D’ACCESSIBILITE 3](#_Toc498073837)  [4. CALENDRIER DE LA MISE EN ACCESSIBILITE 4](#_Toc498073838)  [5. ARRETES PREFECTORAUX ACCORDANT LA DEROGATION 4](#_Toc498073839)  [6. DOCUMENT D’AIDE A L’ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES 4](#_Toc498073840)  [7. MODALITE DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D’ACCESSIBILITE 4](#_Toc498073841)  [8. ACTIONS DE FORMATION 4](#_Toc498073842) |

# CONTEXTE REGLEMENTAIRE

|  |
| --- |
| Texte réglementaire |
| Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d’accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l’accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. |

Raison sociale : Caisse d’Allocations Familiales de Seine Maritime

Adresse : 4 Rue des Forgettes

Code postal : 76017

Ville : ROUEN Cedex

Téléphone : 0810 25 76 80

Site web : www.caf76.fr

Nom du représentant de la personne morale : Mr Hamonic

Siret : 534 092 499

Activité : 8430C – Distribution sociale de revenus

Adresse de l’Antenne :

25 avenue des Canadiens

76470 LE TREPORT

L’établissement fait-il partie de la 5ème catégorie : **OUI**

Effectif de l’ERP: **16** personnes

Personnel : 6

Public : 10

L’ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : **NON**

Un document tenant lieux d’Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) a été établi : **OUI**

Si oui à quelle date : **24/10/2015**

Existe-il un registre de sécurité : **OUI**

# PRESTATIONS FOURNIS DANS L’ETABLISSEMENT

**Présentation des prestations du site :**

Le site du Tréport est un accueil allocataire disposant des services suivants :

* Un espace numérique en libre-service
* Trois bureaux d’accueil sur rendez vous
* Un espace d’attente

Ces prestations sont localisées dans le bâtiment au rdc sur les plans situés en annexe 1.

L’accueil du public sur ce site ce fait tous les jours suivant les horaires ci-dessous :

Du Lundi, mardi, Jeudi de 9h00 à 12h et de 13h à 16h00

Vendredi 9h00 à 12h00

Liste des prestations fournies dans cet établissement :

* Espace numérique en libre-service:

Il s’agit de la mise à disposition de matériel informatique pour effectuer ses démarche en ligne sur le site du caf.fr, éditer une attestation.

* Espace rendez-vous :

Les allocataires ayant un rendez-vous sont reçus dans un bureau par un agent de la Caf pour :

* + - ouvrir des droits,
    - échanger sur leur dossier,
    - obtenir des renseignements,
    - fournir des pièces complémentaires….

Un espace d’attente est dédié à cette zone.

# ATTESTATION D’ACCESSIBILITE

*Des travaux sont en cours dans le cadre des ad’Ap pour rendre l’accueil accessible.*

*La Caf n’étant pas propriétaire, il s’agit uniquement des travaux d’aménagement intérieur.*

# CALENDRIER DE LA MISE EN ACCESSIBILITE

**

# ARRETES PREFECTORAUX ACCORDANT LA DEROGATION

*L’établissement ne dispose pas de dérogation pour l’accessibilité.*

# DOCUMENT D’AIDE A L’ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES

**

# **MODALITE DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D’ACCESSIBILITE**

*Contrat de maintenance des BAES : Vulcain-Smatis*

*Contrat de maintenance des extincteurs, désenfumage : Eurofeu*

*Contrat de maintenance de la centrale incendie : Vinci Facilities*

*Contrat des vérifications périodiques (électricité, gaz, ascenseur, portes et portails, SSI, Exutoires) : Dekra*

# ACTIONS DE FORMATION

*Sensibilisation du personnel à l’accueil des personnes aux situations de handicap lors de la formation des agents d’accueil. Programmation annuelle de cette sensibilisation.*